

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.12.2020
1.1	25.03.2021	400000011046	Date de la première version publiée: 09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® 2053-15 A

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : WTK3-406Y-C00N-3YKA

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Résine

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA

Adresse : Everslaan 45
3078 Everberg
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41

Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 32 36 36

PARIS: 01 40 05 48 48

RENNES: 02 99 59 22 22

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011

China: +86 20 39377888

+86 532 83889090

India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152

New Zealand: 0800 767 437

USA: +1/800/424.9300

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	25.03.2021	400000011046	09.12.2020
			Date de la première version publiée:
			09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	:	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
		H315	Provoque une irritation cutanée.
		H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
		H318	Provoque de graves lésions des yeux.
		H335	Peut irriter les voies respiratoires.
		H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence	:	Prévention:	
		P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
		P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
		P261	Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
		P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	25.03.2021	400000011046	09.12.2020
			Date de la première version publiée:
			09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

P370 + P378

LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

méthacrylate de méthyle

acide méthacrylique

Octadecyl methacrylate

2,2'-[(4-mthylphnyl)imino]bisthanol

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
méthacrylate de méthyle	80-62-6 201-297-1 607-035-00-6 01-2119452498-28	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 50 - < 70
acide méthacrylique	79-41-4 201-204-4 607-088-00-5	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 3; H311	>= 5 - < 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2053-15 A

Version 1.1 Date de révision: 25.03.2021 Numéro de la FDS: 400000011046 Date de dernière parution: 09.12.2020
Date de la première version publiée: 09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

	01-2119463884-26	Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 ≥ 1 % Skin Corr. 1A; H314 ≥ 10 % Skin Irrit. 2; H315 1 - < 10 %	
Octadecyl methacrylate	32360-05-7 251-013-5 607-134-00-4 01-2119489777-13	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 ≥ 10 %	≥ 1 - < 10
Hexadecyl methacrylat	2495-27-4 219-672-3 607-134-00-4 01-2119489776-15	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 ≥ 10 %	≥ 1 - < 10
oxyde de zinc	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 01-2119463881-32	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	≥ 1 - < 2,5
ε-Caprolactone, oligomers, esters with 2-hydroxyethyl methacrylate, phosphate	2548699-72-3 500-310-0 -	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	≥ 1 - < 10
2,2'-[(4- mthylphnyl)imino]bisthanol	3077-12-1 221-359-1 01-2120791684-40	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	≥ 0,25 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	25.03.2021	400000011046	09.12.2020
			Date de la première version publiée:
			09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- | | |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux | : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| Protection pour les secouristes | : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. |
| En cas d'inhalation | : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| En cas de contact avec la peau | : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. |
| En cas de contact avec les yeux | : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	25.03.2021	400000011046	09.12.2020
			Date de la première version publiée:
			09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	25.03.2021	400000011046	09.12.2020
			Date de la première version publiée:
			09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	25.03.2021	400000011046	09.12.2020
			Date de la première version publiée:
			09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des bases fortes.

Température de stockage recommandée : 2 - 8 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
méthacrylate de méthyle	80-62-6	TWA	50 ppm	2009/161/EU
Information supplémentaire	Indicatif			
		STEL	100 ppm	2009/161/EU
Information supplémentaire	Indicatif			
		VME	50 ppm 205 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 410 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2053-15 A

Version 1.1 Date de révision: 25.03.2021 Numéro de la FDS: 400000011046 Date de dernière parution: 09.12.2020
Date de la première version publiée: 09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

acide méthacrylique	79-41-4	VME	20 ppm 70 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
calcium carbonate	471-34-1	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
oxyde de zinc	1314-13-2	VME (Fumées)	5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VME (Poussière)	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
calcium carbonate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	6,36 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,06 mg/m3
acide méthacrylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29,6 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	88 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	6,55 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,55 mg/kg p.c./jour
MOLYBDATE (MOO42-), CALCIUM (1:1), (T-4)-	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	11,17 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	11,17 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,33 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques	3,33 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4,85 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Effets systémiques	
Silica, amorphous, fumed, cryst.-free	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4 mg/m3
oxyde de zinc	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2053-15 A

Version 1.1 Date de révision: 25.03.2021 Numéro de la FDS: 400000011046 Date de dernière parution: 09.12.2020
Date de la première version publiée: 09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques	
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	5 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques	
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques	2,5 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,83 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Effets systémiques	
2,2'-[(4-mthylphnyl)imino]bisth anol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,29 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,47 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,58 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,17 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,16 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acide méthacrylique	Eau douce	0,82 mg/l
Remarques:	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,82 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,82 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sol	1,2 mg/kg
	Méthode de l'équilibre	
MOLYBDATE (MOO42-), CALCIUM (1:1), (T-4)-	Eau douce	12,7 mg/l
	Eau de mer	1,91 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	21,7 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2053-15 A

Version 1.1 Date de révision: 25.03.2021 Numéro de la FDS: 400000011046 Date de dernière parution: 09.12.2020
Date de la première version publiée: 09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

	Sédiment d'eau douce	22600 mg/kg
	Sédiment marin	1984 mg/kg
	Sol	39 mg/kg
2,2'-[(4-mthylphnyl)imino]bisthanol	Eau douce	0,026 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,003 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,121 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,012 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,009 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : 10 - 480 min

Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes)

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	25.03.2021	400000011046	09.12.2020
			Date de la première version publiée:
			09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Assurer une ventilation adéquate.
Appareils de protection respiratoires adéquats:
Respirateur avec un demi-masque
Type de Filtre recommandé:
Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques
Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Filtre de type : Filtre de type A-P2 (vapeurs organiques, particules)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	: pâte
Couleur	: beige
Odeur	: type acrylique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
pH	: 4 Concentration: 500 g/l
Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair	: 10 °C
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Vitesse de combustion	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	25.03.2021	400000011046	09.12.2020
			Date de la première version publiée:
			09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

/ Limite d'inflammabilité
inférieure

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 1,04 g/cm³ (25 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble, non miscible

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Viscosité

Viscosité, dynamique : 59 000 mPa.s (25 °C)

Propriétés explosives : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Propriétés comburantes : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	25.03.2021	400000011046	09.12.2020
			Date de la première version publiée:
			09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	:	dioxyde de carbone monoxyde de carbone
-------------------------------------	---	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale - Produit	:	Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
---	---	---

Toxicité aiguë par inhalation - Produit	:	Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul
---	---	--

Toxicité aiguë par voie cutanée - Produit	:	Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
---	---	---

Toxicité aiguë (autres voies d'administration)	:	Donnée non disponible
--	---	-----------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Composants:**

méthacrylate de méthyle:

Espèce: Lapin

Méthode: OPPTS 870.2500

Résultat: Irritation de la peau

acide méthacrylique:

Espèce: Lapin

Evaluation: Provoque de graves brûlures.

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

BPL: oui

Octadecyl methacrylate:

Résultat: Irritation de la peau

Hexadecyl methacrylat:

Résultat: Irritation de la peau

oxyde de zinc:

Espèce: Lapin

Evaluation: Pas d'irritation de la peau

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	25.03.2021	400000011046	09.12.2020
			Date de la première version publiée:
			09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

ε-Caprolactone, oligomers, esters with 2-hydroxyethyl methacrylate, phosphate:

Evaluation: Irritant pour la peau.

2,2'-[(4-mthylphnyl)imino]bisthanol:

Espèce: Lapin

Evaluation: Pas d'irritation de la peau

Méthode: Autres lignes directrices

Résultat: Pas d'irritation de la peau

BPL: non

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Composants:**

acide méthacrylique:

Espèce: Lapin

Evaluation: Risque de lésions oculaires graves.

Méthode: Test de Draize

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

BPL: non

Octadecyl methacrylate:

Résultat: Irritation des yeux

Hexadecyl methacrylat:

Résultat: Irritation des yeux

oxyde de zinc:

Espèce: Lapin

Evaluation: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Pas d'irritation des yeux

ε-Caprolactone, oligomers, esters with 2-hydroxyethyl methacrylate, phosphate:

Evaluation: Irritant pour les yeux.

2,2'-[(4-mthylphnyl)imino]bisthanol:

Espèce: Lapin

Evaluation: Risque de lésions oculaires graves.

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

BPL: non

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:**

méthacrylate de méthyle:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Souris

Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.12.2020
1.1	25.03.2021	400000011046	Date de la première version publiée: 09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

acide méthacrylique:

Type de Test: Test de Buehler

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Cochon d'Inde

Evaluation: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Octadecyl methacrylate:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Hexadecyl methacrylat:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

oxyde de zinc:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

2,2'-[(4-mthylphnyl)imino]bisthanol:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Espèce: Souris

Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Evaluation: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:**

méthacrylate de méthyle:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

acide méthacrylique:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	25.03.2021	400000011046	09.12.2020
			Date de la première version publiée:
			09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Octadecyl methacrylate:
Génotoxicité in vitro

: Concentration: .1 - 1200 µg/L
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

: Concentration: 33 - 5000 ug/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

: Concentration: 14.5 - 2233 µg/L
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Hexadecyl methacrylat:
Génotoxicité in vitro

: Concentration: .1 - 1200 µg/L
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

: Concentration: 33 - 5000 ug/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

: Concentration: 14.5 - 2233 µg/L
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

oxyde de zinc:
Génotoxicité in vitro

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.12.2020
1.1	25.03.2021	400000011046	Date de la première version publiée: 09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

2,2'-[(4-mthylphnyl)imino]bisthanol:

Génotoxicité in vitro

- : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: non
- : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Lymphocytes humains
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
- : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Composants:

acide méthacrylique:

Génotoxicité in vivo

- : Type de Test: test in vivo
Espèce utilisée pour le test: Rat (mâle)
Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 2 h
Dose: 0.4, 1.6, 2.8 and 4 mg/L
Méthode: OCDE ligne directrice 475
Résultat: N'est pas classé en raison de données non concluantes.
BPL: non
- : Type de Test: essai de létalité dominante
Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle)
Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 6 h

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	25.03.2021	400000011046	09.12.2020
			Date de la première version publiée:
			09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

Dose: 0.405, 4.05 and 36.45 mg/L
Méthode: OCDE ligne directrice 478
Résultat: négatif
BPL: non

Octadecyl methacrylate:
Génotoxicité in vivo

: Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 72 h
Dose: 5000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Hexadecyl methacrylat:
Génotoxicité in vivo

: Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 72 h
Dose: 5000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

oxyde de zinc:
Génotoxicité in vivo

: Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules
germinales- Evaluation

: Donnée non disponible

Cancérogénicité**Composants:**

méthacrylate de méthyle:

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 2 années

Dose: 6, 60, 2000 ppm

Fréquence du traitement: once quotidien

Dose sans effet toxique observé: 90,3 mg/kg p.c./jour

Résultat: négatif

acide méthacrylique:

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition: 102 weeks

Fréquence du traitement: 5 jours / semaine

Dose sans effet toxique observé: >= 2,05 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 451

Espèce: Souris, mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition: 102 weeks

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.12.2020
1.1	25.03.2021	400000011046	Date de la première version publiée: 09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

Dose: ca. 2.05 and 4.1 mg/L
Fréquence du traitement: 5 jours / semaine
Dose la plus faible avec effet toxique observé: env. 2,05 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 451

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction**Composants:**

acide méthacrylique:

Effets sur la fertilité

: Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 50, 150, 450 mg/kg/day
Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique observé: 50 Poids corporel mg / kg
Fertilité: Dose sans effet nocif observé sur la génération F1: 400 Poids corporel mg / kg
Symptômes: Perte de poids corporel
Méthode: OCDE ligne directrice 416
BPL: oui

Octadecyl methacrylate:

Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: >= 1000 milligramme par kilogramme
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif

Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 400 milligramme par kilogramme
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif

Hexadecyl methacrylat:

Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: >=1000 milligramme par kilogramme
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif

Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	25.03.2021	400000011046	09.12.2020
			Date de la première version publiée:
			09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

Composants:

méthacrylate de méthyle:
Incidences sur le
développement du fœtus

: Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation
Dose: 99, 304, 1178 ppm
Tératogénicité: Concentration sans effet nocif observé sur la
génération F1: 8 300 mg/m³
Toxicité embryo-fœtale.: Concentration sans effet nocif
observé sur la génération F1: 8 300 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

acide méthacrylique:

Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Inhalation
Dose: 0, 50, 100, 200 or 300 ppm
Durée d'un traitement unique: 14 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique
observé: 200 ppm
Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique
observé: >= 300 ppm
Toxicité embryo-fœtale.: Concentration sans effet nocif
observé sur la génération F1: 300 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement
précoce de l'embryon n'a été observé.

Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 50, 150, 450 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 23 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique
observé: 50 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: Dose sans effet nocif observé
sur la génération F1: 450 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement
précoce de l'embryon n'a été observé.

Octadecyl methacrylate:

Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique
observé: 1 000 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Inhalation
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique
observé: 100 ppm

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	25.03.2021	400000011046	09.12.2020
			Date de la première version publiée:
			09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Hexadecyl methacrylat:

Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 1 000 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Inhalation
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 100 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

oxyde de zinc:

Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 30 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

2,2'-[(4-mthylphnyl)imino]bisthanol:

Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelles
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 60/200/600 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 15 d
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 200 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique observé: >= 600 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Composants:**

méthacrylate de méthyle:
Voies d'exposition: Inhalation
Organes cibles: Voies respiratoires
Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

acide méthacrylique:

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.12.2020
1.1	25.03.2021	400000011046	Date de la première version publiée: 09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

Voies d'exposition: Inhalation
Organes cibles: Voies respiratoires
Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Octadecyl methacrylate:
Voies d'exposition: Inhalation
Organes cibles: Voies respiratoires
Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Hexadecyl methacrylat:
Voies d'exposition: Inhalation
Organes cibles: Voies respiratoires
Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

ε-Caprolactone, oligomers, esters with 2-hydroxyethyl methacrylate, phosphate:
Voies d'exposition: Inhalation
Organes cibles: Système respiratoire
Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Composants:**

méthacrylate de méthyle:
Espèce: Rat, mâle et femelle
NOAEL: 124,1 mg/kg
Voie d'application: par voie orale (eau potable)
Durée d'exposition: 2 years Nombre d'expositions: daily
Dose: 6, 60, 2000 ppm

acide méthacrylique:
Espèce: Rat, mâle et femelle
NOEC: 352 - 1232
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Atmosphère de test: vapeur
Durée d'exposition: 90 dNombre d'expositions: 6 h
Dose: 70/352/1232 mg/m3
Période d'observation ultérieure: 5 days/week
Méthode: OCDE ligne directrice 413
BPL: oui

Octadecyl methacrylate:
Espèce: Rat, mâle et femelle
NOAEL: 1000 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Nombre d'expositions: 7 d

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.12.2020
1.1	25.03.2021	400000011046	Date de la première version publiée: 09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

Méthode: Toxicité subchronique

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 120 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 2 160 hNombre d'expositions: 7 d

Méthode: Toxicité subchronique

Hexadecyl methacrylat:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 1000 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Nombre d'expositions: 7 d

Méthode: Toxicité subchronique

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 120 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 2 160 hNombre d'expositions: 7 d

Méthode: Toxicité subchronique

oxyde de zinc:

Espèce: Souris, mâle et femelle

NOEL: 3000

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 13 WeeksNombre d'expositions: 7 d

Méthode: Toxicité subchronique

2,2'-[(4-mthylphnyl)imino]bisthanol:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 100 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 28 d Nombre d'expositions: daily

Dose: 100/300/600/1000 mg/kg bw/day

Méthode: OCDE ligne directrice 407

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité à dose répétée - : Donnée non disponible
Evaluation

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	25.03.2021	400000011046	09.12.2020
			Date de la première version publiée:
			09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 191 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 79 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: Poisson, essai de toxicité aux premiers stades de la vie

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : 69 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	25.03.2021	400000011046	09.12.2020
			Date de la première version publiée:
			09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 : > 110 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 37 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- acide méthacrylique:
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 85 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: EPA OTS 797.1400
BPL: oui
Remarques: Toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 130 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en dynamique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: EPA OTS 797.1300
BPL: oui
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 45 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
- NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 8,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 270 mg/l
Durée d'exposition: 16,5 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: DIN 38 412 Part 8
BPL: oui
- Toxicité pour les poissons : NOEC: 10 mg/l

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	25.03.2021	400000011046	09.12.2020
			Date de la première version publiée:
			09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

(Toxicité chronique)

Durée d'exposition: 35 d
 Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre)
 Type de Test: Essai en dynamique
 Contrôle analytique: oui
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 210
 BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et
 les autres invertébrés
 aquatiques (Toxicité
 chronique)

: NOEC: 53 mg/l
 Durée d'exposition: 21 d
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 Type de Test: Essai en dynamique
 Contrôle analytique: oui
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211
 BPL: oui

oxyde de zinc:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu
 aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le
 milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des
 effets néfastes à long terme.

2,2'-[(4-mthylphnyl)imino]bisthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l

Point final: mortalité
 Durée d'exposition: 96 h
 Type de Test: Essai en statique
 Contrôle analytique: oui
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE ligne directrice 203
 BPL: oui
 Remarques: Selon les données provenant de composants
 similaires

Toxicité pour la daphnie et
 les autres invertébrés
 aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 48 mg/l
 Point final: Immobilisation
 Durée d'exposition: 48 h
 Type de Test: Essai en statique
 Contrôle analytique: oui
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202
 BPL: oui
 Remarques: L'information fournie est basée sur les données
 de substances similaires.

Toxicité pour les
 algues/plantes aquatiques

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100
 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Type de Test: Essai en statique
 Contrôle analytique: oui
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	25.03.2021	400000011046	09.12.2020
			Date de la première version publiée:
			09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

BPL: oui

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes

: CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: non

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:**

méthacrylate de méthyle:

Biodégradabilité

: Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 60 %

Durée d'exposition: 28 d

acide méthacrylique:

Biodégradabilité

: Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée

Concentration: 3 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 86 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

BPL: oui

2,2'-[(4-mthylphnyl)imino]bisthanol:

Biodégradabilité

: Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 18 mg/l

Résultat: N'est pas biodégradable.

Biodégradation: 1,5 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

BPL: oui

Remarques: Selon les données provenant de composants

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.12.2020
1.1	25.03.2021	400000011046	Date de la première version publiée: 09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

similaires

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:**

méthacrylate de méthyle:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,38

acide méthacrylique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,93 (22 °C)
pH: 2,2

Hexadecyl methacrylat:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 8,64
Méthode: QSAR
BPL: non

2,2'-[(4-mthylphnyl)imino]bisthanol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2 (35 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 117**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes**Produit:**Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	25.03.2021	400000011046	09.12.2020
			Date de la première version publiée:
			09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification** : UN 1133
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** : Adhesives
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : 3
- 14.4 Groupe d'emballage** : II
- Étiquettes : Flammable Liquids
- Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364
- Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353

IMDG

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification** : UN 1133
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** : ADHESIVES
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : 3
- 14.4 Groupe d'emballage** : II
- Étiquettes : 3
- EmS Code : F-E, S-D
- 14.5 Dangers pour l'environnement**
- Polluant marin : non

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.12.2020
1.1	25.03.2021	400000011046	Date de la première version publiée: 09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

ADR

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	: UN 1133
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	: ADHÉSIFS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	: 3
14.4 Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 3
14.5 Dangers pour l'environnement	
Dangereux pour l'environnement	: non

RID

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	: UN 1133
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	: ADHÉSIFS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	: 3
14.4 Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 3
14.5 Dangers pour l'environnement	
Dangereux pour l'environnement	: non

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: Non applicable
---	------------------

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
--	---

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P5c LIQUIDES
INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)	: 65, 82, 36, 25
---	------------------

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement)	: 4331
--	--------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	25.03.2021	400000011046	09.12.2020
			Date de la première version publiée:
			09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont pas listés dans les listes LIS et LES Canadiennes.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : Notifié. Seuls les notificateurs sont autorisés à importer/fabriquer. Contactez votre représentant commercial Huntsman pour plus d'informations

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOIC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	25.03.2021	400000011046	09.12.2020
			Date de la première version publiée:
			09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H311	: Toxique par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2009/161/EU	: Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2009/161/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2009/161/EU / STEL	: Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 2053-15 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.12.2020
1.1	25.03.2021	400000011046	Date de la première version publiée: 09.12.2020

Date d'impression 16.10.2023

STOT SE 3

H335

Méthode de calcul

Aquatic Chronic 3

H412

Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.